

Lettre au Président de l'université, aux membres du Comité technique paritaire et du Conseil d'administration

Les personnels expriment leur désaccord vis-à-vis des articles 1, 2 et 3 de l'arrêté 205 du 14 avril 2011 relatif aux congés des personnels BIATOS.

Concernant les articles 1-2, ils considèrent comme une régression les dispositions contenues dans ces articles qui portent à 4 semaines (au lieu de 3) la période de fermeture. Nous attirons en outre votre attention sur le fait qu'un certain nombre de personnes — notamment dans les services centraux — ayant comme auparavant prévu de prendre 3 semaines de vacances devront, n'ayant plus de reliquat, entamer leurs congés de 2011/2012.

Concernant l'article 3, les personnels admettent d'autant moins qu'on leur retire un jour de congé imposé (vendredi 15 juillet) qu'à cette période de l'année — veille des vacances — les charges de travail sont très importantes.

Les personnels demandent au Président et au CA de revenir sur ces décisions.